



FINANCEMENT



Nouveau Programme Investissement Croissance : Plus simple et plus généreux

EVELYNE PAQUET

Le Programme Investissement Croissance est venu remplacer, le 1^{er} avril dernier, le Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR) ainsi que le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ).

Avec ce nouveau programme, André Picard, vice-président au financement à La Financière agricole du Québec, avait comme objectif de simplifier les exigences documentaires pour les demandeurs et d'alléger les tâches administratives de La Financière agricole du Québec (FADQ) tout en bonifiant l'aide financière disponible. Le fait de combiner les deux programmes d'investissement pour n'en créer

qu'un seul a également permis d'harmoniser les critères d'admissibilité de la clientèle et de faciliter la compréhension du programme pour tous.

Alors que le PADEAQ et le PDDR prévoyaient des versements sur trois à cinq ans pour des projets de 150 000 \$ à 200 000 \$, l'ensemble des versements du Programme Investissement Croissance se font sur trois ans et le capital de prêt peut atteindre 800 000 \$. L'intention est claire; ce nouveau programme vise à créer de la valeur en encourageant les investissements qui permettent d'augmenter le volume de production, la rentabilité, la

performance ou la diversification de l'entreprise. « On voulait un programme qui aurait un impact au niveau du développement de l'agriculture », indique M. Picard en parlant du Programme Investissement Croissance. Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, il soutient que l'on doit aider les entreprises à améliorer leurs technologies pour produire plus, mais aussi pour produire mieux. Les investissements en matière de bien-être animal sont d'ailleurs admissibles dans le cadre de ce nouveau programme.



André Picard, vice-président au financement à La Financière agricole du Québec

LE PROGRAMME INVESTISSEMENT CROISSANCE SE DÉCLINE EN QUATRE VOLETS :

VOLET 1 – Appui Croissance

Ce volet est disponible à l'ensemble des entreprises agricoles et agroalimentaires qui concernent une production sous gestion de l'offre ou en acériculture. L'aide financière disponible est de 10 \$ par tranche de 100 \$ pour un financement admissible de 300 000 \$, donc une subvention maximale de 30 000 \$. Les investissements admissibles sont, entre autres, tous projets de construction, rénovation ou amélioration d'un bâtiment, achat d'équipement de production, acquisition d'animaux reproducteurs liée à une forte croissance du troupeau ou à une diversification de l'entreprise, achat de certaines machineries autotractées (limité à 50% du montant pour l'achat de la machinerie visée) et mise aux normes de bien-être animal, production biologique ou toutes autres exigences incluant la norme californienne pour le plomb dans la production acéricole.

VOLET 2 – Appui Croissance Plus

Ce volet est disponible à l'ensemble des entreprises agricoles et agroalimentaires qui concernent une production autre que celles sous gestion ou en acériculture. L'aide financière disponible est de 10 \$ par tranche de 100 \$ pour un financement admissible de 600 000 \$, donc une subvention maximale de 60 000 \$. Les investissements admissibles sont les mêmes que pour le volet 1 du programme en plus d'inclure l'acquisition de plantes pérennes liée à un projet de croissance importante de la superficie en culture ou à une diversification de l'entreprise.

VOLET 3 – Valorisation agroenvironnementale des terres en culture

Ce volet est offert à l'ensemble des entreprises agricoles et agroalimentaires qui ont un projet de valorisation agroenvironnementale des terres en culture comme le drainage, le chaulage, la remise en culture de terres en friche, le nivelage, le sous-solage ou tout autre projet favorisant la protection de l'environnement. L'aide financière est de 10 \$ par tranche de 100 \$ pour un prêt d'au plus 200 000 \$, ce qui représente une aide à l'investissement de 20 000 \$.



**Programme
Investissement
Croissance**

Une nouveauté exclusive à La Financière agricole!

Vous avez un projet?
Avant toute chose, appelez l'un de nos conseillers!

Nous évaluerons l'admissibilité de votre projet et la hauteur des économies potentielles à aller chercher.
 Nous sommes fiers de vous appuyer financièrement dans la réalisation d'investissements productifs et durables.





Soutenir et protéger
la croissance

fadq.qc.ca

La Financière
agricole
Québec



FINANCEMENT

**VOLET 4 – Jeunes entrepreneurs**

Ce volet est disponible à l'ensemble des entreprises agricoles et agroalimentaires qui sont détenues à 100 % par des personnes âgées d'au moins 18 ans et n'ayant pas atteint l'âge de 40 ans, dont une des personnes s'est qualifiée au Programme d'appui financier de la relève agricole au cours des cinq dernières années. Par ses critères d'admissibilité, La Financière agricole du Québec a l'objectif d'aider les jeunes entrepreneurs qui commencent leurs activités agricoles ou agroalimentaires. « On cible vraiment une ferme en développement où il y a une relève qui s'intègre », dit André Picard. L'aide financière offerte est de 15 \$ par tranche de 100 \$ sur un prêt d'au plus 300 000 \$, ce qui représente une subvention à l'investissement de 45 000 \$. Les investissements admissibles à ce volet sont les mêmes que pour les volets 1 et 2 du programme, mais incluent l'achat de terres. Il s'agit du seul volet où cet investissement est admissible. « On voulait créer un impact pour ces jeunes-là à un moment critique du développement de leur entreprise », indique M. Picard, très conscient que l'accès à la terre représente un défi de taille pour la relève agricole.

RÉADMISSIBILITÉ

Pour chaque volet, tant que le montant maximal n'est pas atteint, il est possible pour une entreprise avec un projet d'investissement de se requalifier. Si le montant maximal a été atteint pour un volet, l'entreprise peut tout de même se requalifier au terme de la période de versements, ce qui n'était pas le cas avec les programmes d'investissement précédents. Il n'y a donc pas de limite de temps ou de projets, du moment que l'entreprise a un projet d'investissements admissibles qui vise à créer de la valeur.

Le Programme Investissement Croissance bonifie l'aide financière pour les entrepreneurs et vise à réaliser des investissements productifs et durables. La diversification, la valorisation des terres et la transformation des produits à la ferme ne sont que quelques exemples de leviers identifiés par La Financière agricole du Québec pour aider nos entreprises à générer de la valeur. Depuis son entrée en vigueur en avril 2020, le programme a déjà reçu plusieurs dépôts de projet. Vous n'en faites pas encore partie?

Pour plus d'informations,
communiquez avec votre conseiller
en financement de La Financière
agricole du Québec.

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

Résumé des 4 volets

	VOLET 1 Appui Croissance	VOLET 2 Appui Croissance Plus	VOLET 3 Valorisation agroenvironnementale des terres en culture	VOLET 4 Jeunes entrepreneurs
Montant admissible	300 000 \$	600 000 \$	200 000 \$	300 000 \$
Aide financière	10 \$ / 100 \$ Maximum 30 000 \$	10 \$ / 100 \$ Maximum 60 000 \$	10 \$ / 100 \$ Maximum 20 000 \$	15 \$ / 100 \$ Maximum 45 000 \$
Période de versement	3 ans (deux versements par année)			
Financement total admissible	800 000 \$ Soit 600 000 \$ pour les volets 1, 2 et 4 et 200 000 \$ pour le volet 3			

Source : La Financière agricole du Québec



Des solutions d'accès à la propriété agricole

**VOUS AVEZ 39 ANS OU MOINS
ET ÊTES ENTREPRENEUR AGRICOLE OU EN VOIE DE LE DEVENIR**




LOCATION-ACHAT DE TERRE • PRÊT DE MISE DE FONDS

« Grâce à l'appui du FIRA, nous avons augmenté nos superficies en culture tout en conservant une marge de manœuvre financière nous permettant de saisir d'autres opportunités. »

**Yohan Perreault, Produits Mont-Blanc,
Notre-Dame-de-Lourdes**

« La formule de location-achat nous a permis de développer l'entreprise tout en maintenant notre endettement à un niveau confortable. »

**Stacy Patry, éleveur caprin,
Saint-Lambert-de-Lévis**

lefira.ca

Pour une évaluation préliminaire de votre projet sans obligation,
communiquez avec nous! 1 855 270-3472